PROJET DE DELIBERATION

RAPPORTEUR: Monsieur VALLETTE

OBJET: SOLIDARITE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU 1% DE L'EAU - EXERCICE 2015

L'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

"Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement."

Cette législation vient conforter la démarche de la ville de Mouans-Sartoux qui traite depuis de très nombreuses années en régie municipale la gestion de l'eau potable et de l'assainissement et qui apporte déjà son soutien à la réalisation de projets au Togo, au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

En ce qui concerne l'année 2015, le budget de l'eau prévoit un montant de 2 120 000 € de vente d'eau aux abonnés, 1% des ressources représente donc une somme de 21 200 € qui peut être utilisée pour des actions décrites dans l'article L.1115-1-1 du CGCT.

La ville de Mouans-Sartoux souhaite s'associer à six projets directement liés au domaine de l'eau et de l'assainissement et verser :

- 900 € à l'association AFRICA pour poursuivre le creusement de puits dans le pays Dogon au MALI.
- 5 000 € à l'association FLEURS DE BATI É pour réaliser un forage afin d'améliorer les conditions de vie de la population de Batié au BURKINA FASO.
- 6 000 € à l'association MÉDITERRANÉE AFRIQUE SOLIDARITÉ pour la distribution d'eau au Butumba en REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.
- 3 300 € à l'association OMAJ pour l'alimentation en eau potable du Douar Ighrdan au MAROC.
- 4 200 € à l'association RENCONTRES AFRICAINES pour poursuivre le creusement de puits dans la région d'AGADEZ au NIGER.
- 1 000 € à l'association TERRE D'AZUR pour alimenter en eau l'infirmerie de Bala, département de Tambacounda au SENEGAL.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de S'ASSOCIER aux projets ci-dessus énoncés,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations concernées,
- d'OCTROYER les subventions énumérées ci-dessus pour un montant total de 20 400 € qui seront financées par la réserve de l'article 6743 "Subventions exceptionnelles de fonctionnement" du budget de l'eau 2015.